Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

COURRIER REÇU LE
- 9 AOUT 2019
ORLÉANS MÉTROPOLE

Mission régionale d'autorité environnementale
Centre-Val de Loire

Orléans, le - 2 AOUT 2019

Monsieur Dominique GUY
Directeur Général Adjoint
Aménagement et Equipement
Orléans Métropole
Espace Saint Marc
5, place du 06 juin 1944
CS 95801
45058 ORLÉANS Cedex 1

Courriel : daae.seevac.dreal-centre@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur le Président,

Le 21/05/2019, vous avez saisi l'autorité environnementale pour avis sur le projet « Création d'une future ZAC sur le site des Groues à Orléans (45) ».

Je vous informe que la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire ne s'est pas prononcée dans le délai de deux mois prévu à l'article R122-7 II du code de l'environnement.

Cette information devra être jointe au dossier d'enquête publique ou de la procédure équivalente de consultation du public. Elle figure sur le site internet de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire :

http://www.mrae.developpement-durable.gouv.fr/centre-val-de-loire-r10.html

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la mission régionale d'autorité environnementale Centre-Val de Loire

Étienne LEFEBVRE

Copie : M. le Préfet du Loiret
M. le DREAL
DDT 45